



Villematier : son passé

Autrefois le village de Villematier appartenait au vicomté puis à la commune de Villemur. Il a obtenu son indépendance en 1907.

1073-1167 : premières traces du nom de Villematier : le nom de Villematier (et de son église Saint Pierre) apparaît pour la première fois dans certains documents anciens qui sont le patrimoine de l'abbaye de Moissac (1073) et la liste des paroisses constituant l'archidiaconé de Villelongue (dont l'Ecclesia de Vilamater) donnée par le cartulaire de Saint-Sernin (1156-1167)

1271 : le saisimentum (procès-verbal) de prise de possession du comté de Toulouse par le roi Philippe III ne mentionne pas Villematier parmi les territoires du baillage de Villemur.

1319 : Philippe V échange Villemur contre des fiefs d'Ile de France avec le chevalier Pierre de la Voie.

1342 : en remerciement pour services rendus, Philippe V érige la baronnie de Villemur en vicomté.

1425-1559 : après la famille de la Voie (sans postérité), la vicomté appartient au comte de Foix, puis à Jeanne d'Albret (mère du futur roi Henri IV).

1585 : au mois de mars Henri, roi de Navarre séjourne à Villemur.

1596 : Henri IV vend la vicomté de Villemur au Duc de Lesdiguières qui la revend à Louis XIII en 1621.

1643-1666 : la vicomté est aliénée successivement à deux chevaliers : Ardier puis de Fieubet-Caumont. Elle retourne en 1666 dans le domaine royal.

1719 : le roi Louis XV cède la vicomté au Comte de Belle-Isle qui la revend en 1731 à Joseph Bonnier de la Mosson.

1775 : Guy de Mémoire de Beaujau, chevalier, conseiller du roi, achète la vicomté de Villemur.

1789-1790 : la révolution abolit le régime féodal et met Guy de Mémoire en l'état de simple particulier.

1812-1877 : les habitants de la section de Villematier font plusieurs demandes afin que Villematier soit érigé en commune distincte de Villemur. Toutes les demandes furent rejetées.

1903-1907 : les conseillers municipaux de la section de Villematier siégeant au conseil municipal de Villemur effectuent de nouvelles demandes afin que Villematier soit érigé en municipalité distincte (les comptes rendus des réunions du conseil municipal en témoignent). Cette revendication aboutit en 1907. La loi adoptée par le sénat et la chambre des députés distayant la section de Villematier de la commune de Villemur pour l'ériger en municipalité distincte est publiée au journal officiel de la République du 12 juillet 1907.